



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 janvier 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie Janvier 2015

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application des dispositions du paragraphe 15 de la résolution 2158 (2014) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de le tenir informé de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), en lui en rendant compte par écrit au moyen de rapports présentés tous les 120 jours à compter du 25 septembre 2014. Le rapport rend compte des principaux faits nouveaux intervenus au cours de la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014.

II. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité

A. Situation politique

2. La période considérée a été dominée par une crise politique grave au sein du Gouvernement fédéral à la suite de l'annonce faite le 25 octobre par le Premier Ministre Abdiweli Sheikh Ahmed de procéder au remaniement de son gouvernement afin, selon certaines informations, d'écarter un ministre proche du Président. Hassan Sheikh Mohamud a rejeté la composition du nouveau Gouvernement, au motif que le Premier Ministre ne l'avait pas consulté. Le 6 novembre, les parlementaires favorables au Président Mohamud ont présenté une motion de censure contre le Premier Ministre. Après des retards dus aux protestations des parlementaires hostiles à la motion, le Parlement s'est réuni de nouveau le 2 décembre pour examiner la motion, ainsi que plusieurs questions importantes du programme législatif. Le 6 décembre, le Parlement a voté et retiré sa confiance au Premier Ministre. Sur les 235 parlementaires présents, 153 ont voté pour, 80 contre et 2 se sont abstenus.

3. Le Président Mohamud a engagé des consultations avec plusieurs acteurs de la scène politique à la suite du départ du Premier Ministre Ahmed et, le 17 décembre, il a choisi Omar Abdirashid Ali Sharmake pour le remplacer. Cette nomination a été confirmée le 24 décembre par le Parlement.



4. Malgré la crise, des progrès ont été enregistrés concernant les principales étapes politiques. Le 21 décembre, le Parlement fédéral a approuvé la création de la Commission des frontières et de la Fédération ainsi que le budget national pour 2015. La loi portant création de la Commission électorale nationale indépendante a été présentée au Parlement le 3 décembre. Le 9 décembre, le Président du Parlement a annoncé la création du Comité de surveillance parlementaire, organe essentiel pour le processus de révision constitutionnelle.

5. Plus tôt, le 14 octobre, l'État somalien du Puntland et le Gouvernement fédéral ont signé un accord à Garoowe, dans le Puntland, portant sur la reprise des relations suspendues en août 2013. Depuis, les deux parties ont renforcé leur collaboration, principalement en ce qui concerne le Pacte pour la Somalie. Toutefois, l'accord a été dénoncé par les signataires de l'Accord de formation d'un État central, qui ont contesté les dispositions relatives à la région de Mudug, dans le nord du pays.

6. Le 17 novembre, à Baidoa, l'unique candidat Sharif Hassan Sheikh Adan a été choisi pour diriger l'Administration provisoire du sud-ouest, à l'issue d'un processus de trois semaines au cours duquel les aînés et les délégués des régions de Bay, de Bakool et du Bas-Chébéli ont adopté une constitution et sont convenus d'un processus pour la formation des organes directeurs régionaux, y compris d'un parlement régional. Le 19 novembre, le Président Mohamud s'est félicité de ce résultat.

7. L'application de l'Accord d'Addis-Abeba, signé le 27 août 2013, s'est poursuivie dans les régions du Bas-Djouba, du Moyen-Djouba et de Gedo. Une conférence de réconciliation pour les régions du Djouba s'est tenue à Kismayo du 16 septembre au 5 octobre, en présence de quelque 900 délégués mais en l'absence de certaines parties prenantes dont des opposants à l'Administration provisoire de Djouba, en particulier le sous-clan Marehan. Certains de ses membres ont tenu une conférence parallèle à Garbahaarrey, dans la région de Gedo, du 6 au 23 octobre, dénonçant le manque d'ouverture de la conférence de Kismayo.

8. Le 15 novembre, une délégation ministérielle du Gouvernement fédéral s'est rendue à Kismayo, où elle a signé un mémorandum d'accord avec l'Administration provisoire de Djouba au sujet de l'intégration des miliciens dans les rangs de l'Armée nationale somalienne. Les deux parties sont convenues de la mise en place d'une présence équilibrée et intégrée de l'Armée nationale somalienne dans les régions du Djouba pour appuyer les forces de sécurité de l'Administration provisoire. Le 27 décembre, Sharif Hassan, le Chef de l'Administration provisoire du sud-ouest, s'est rendu à Kismayo. Dans un communiqué publié conjointement avec les responsables de l'Administration provisoire de Djouba, les deux parties se sont notamment engagées à appuyer l'édification de l'État somalien.

9. Depuis la formation d'un comité technique en août 2014, il n'y a pas eu d'avancées notables en ce qui concerne la formation d'un État dans la région du centre. Les principales divergences portent sur la représentation des clans au sein du Comité et le lieu où sera organisée la conférence de réconciliation. Des dissensions entre les clans ainsi que la crise politique à Mogadiscio ont compliqué la situation. Au nombre des éléments positifs, il convient de souligner que le Comité est présidé par M^{me} Halima Ismail, première femme à occuper un poste de ce niveau dans les processus d'édification de l'État.

10. Les préparatifs des élections parlementaires et présidentielle de 2015 se sont poursuivis dans le Somaliland, où les tensions politiques entre le Gouvernement et

l'opposition se sont aggravées du fait du retard pris dans l'approbation de la Commission électorale nationale du Somaliland et la promulgation de la loi relative à l'inscription sur les listes électorales et à l'état civil. Le 15 novembre, des parlementaires du parti Kulmiye au pouvoir au Somaliland ont engagé une procédure de destitution contre le Président de la Chambre des représentants, Abdirahman Mohamed Abdillahi « Irro », du parti d'opposition Wadani. Les choses sont finalement rentrées dans l'ordre et, le 29 novembre, le Parlement a approuvé la Commission électorale nationale, dont les membres ont prêté serment le 7 décembre.

11. Au nord, dans la région de Sool, revendiquée à la fois par le Somaliland et le Puntland, des affrontements entre les différents sous-clans rivaux Dhulbahante et les clans favorables à la création du Somaliland, du Puntland et de Khatumo ont fait plusieurs morts. Les forces armées du Somaliland ont participé aux affrontements et se trouvent actuellement postées à Sadher, près de la frontière avec l'Éthiopie.

B. Conditions de sécurité

12. Globalement, la sécurité reste précaire en Somalie. L'Armée nationale somalienne et l'AMISOM ont continué de mener des opérations conjointes et de reprendre du terrain sur les Chabab, mais le groupe a poursuivi ses attaques organisées qui posent de sérieuses menaces dans la région. Le chef des Chabab, Sheikh Muktar Abu Zubeyr (Ahmed Godane), a été tué le 1^{er} septembre par un missile dans le Bas-Chébéli. Peu de temps après, les Chabab ont rendu public le nom de leur nouveau chef, Al Sheikh Ahmad Dirie Abdikadir Umar (Abu Ubaidah), réaffirmé l'alliance du mouvement avec le réseau Al-Qaida et annoncé leur ferme intention de mener des attaques en représailles.

13. Les attaques se sont intensifiées à Mogadiscio, visant principalement les membres du Gouvernement fédéral mais causant également de nombreuses victimes parmi les civils. Le 14 septembre, le Directeur-adjoint de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité chargé de la lutte contre le terrorisme a été assassiné. Les 12 et 15 octobre, deux attentats à la voiture piégée ont visé des membres du Gouvernement qui se trouvaient dans un hôtel et un restaurant très fréquentés, faisant plus de 20 morts et des blessés. Les 11 et 12 novembre, un haut responsable des services d'immigration et le commissaire-adjoint du district de Hawlwadag ont été assassinés. L'ONU a été touchée par deux attaques, les 3 et 14 décembre, qui ont fait plusieurs morts et blessés parmi les Somaliens présents et les gardes d'une société de sécurité privée (pour plus de détails, voir par. 91). Le 25 décembre, des membres des Chabab ont pénétré à l'intérieur du périmètre protégé de l'AMISOM et lancé une attaque contre le mess des officiers et le dépôt de carburants se trouvant à proximité, faisant plusieurs morts parmi les militaires de l'AMISOM et les sous-traitants civils.

14. Les Chabab sont également restés actifs dans d'autres secteurs de la Somalie. Le 5 décembre, à Baidoa (région de Bay), des attentats ont visé la foule qui attendait devant l'agence de transfert d'argent de Dahabshili. Six minutes environ après qu'un kamikaze s'est fait sauter, un véhicule garé à proximité a explosé, tuant et blessant des personnes qui portaient secours aux victimes de la première explosion. Au total, 19 personnes ont été tuées et 37 blessées. Les Chabab ont revendiqué

l'attentat dans un communiqué de presse, affirmant qu'il était dirigé contre des membres du Gouvernement et des forces armées.

15. En septembre et octobre, l'AMISOM et les Forces nationales de sécurité somaliennes ont mené des opérations communes dans plusieurs districts de Mogadiscio, procédé à l'arrestation de plus de 50 membres supposés des Chabab et confisqué des armes, des munitions et des uniformes. Des opérations de sécurité de même type ont également été menées dans certains secteurs de la région du Bas-Chébéli, ainsi qu'à Baidoa et à Kismayo.

16. Dans le sud et le centre de la Somalie, l'AMISOM et les forces armées somaliennes ont achevé leur offensive commune appelée « Operation Indian Ocean » le 31 octobre. L'opération a permis de reprendre Jalalaqsi, dernier bastion des Chabab dans la région d'Hiraan, le 3 septembre; Rage-Ceele et Cadale dans le Moyen-Chébéli respectivement les 30 septembre et 1^{er} octobre ; et Baraawe, dans le Bas-Chébéli, principal centre opérationnel et financier des Chabab, le 6 octobre. Par ailleurs, dans le Bas-Djouba, l'AMISOM et les forces de sécurité de l'Administration provisoire de Djouba se sont emparées de Bulagadud le 7 octobre, mais ont perdu l'île de Koday, tombée aux mains des Chabab le 8 novembre.

17. Malgré les progrès de l'armée, la plupart des zones reprises ne connaissent toujours pas la stabilité, les Chabab continuant de tendre des embuscades aux forces de l'AMISOM et de l'armée somalienne ainsi que de mener des attentats à l'explosif et des attaques d'exploration. Pour consolider les acquis, l'AMISOM a annoncé le 18 novembre qu'elle entendait lancer une nouvelle campagne appelée « Operation Ocean Build » en vue de consolider la stabilisation des principales agglomérations et de protéger leurs habitants, y compris le long des principaux axes d'approvisionnement.

18. Dans les montagnes du Galgala (région du Puntland), les forces de sécurité ont lancé de vastes opérations contre les Chabab. Le 8 septembre, la police a découvert des éléments d'engins explosifs improvisés dans une zone de Garoowe occupée par des responsables gouvernementaux et des organisations non gouvernementales (ONG) internationales. La détérioration des conditions de sécurité le long de la route reliant Boosaaso et Garoowe, où les activités criminelles des Chabab et des milices des différents clans se sont intensifiées, a eu des incidences sur le trafic routier.

19. Les zones situées dans l'ouest du Somaliland sont restées relativement paisibles tandis que les régions de Sool, Sanaag et Cayn ont été le théâtre d'affrontements sporadiques entre les forces du Somaliland et les milices aspirant à la création d'un nouvel État appelé « Khatumo ». Les 8 et 9 septembre, les forces de sécurité du Somaliland ont mené des opérations contre les Chabab et contre des bandes de jeunes à Hargeysa et à Boorama, qui ont conduit à l'arrestation de 15 adolescents.

III. Appui à la consolidation de la paix et à l'édification d'un État

A. Bons offices et appui politique

20. Mon Représentant spécial, Nicholas Kay, a collaboré étroitement avec des partenaires internationaux, en particulier l'Union africaine, l'Union européenne et

l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ainsi que les responsables politiques somaliens, pour faciliter les efforts de médiation entre le Président Mohamud et l'ex-Premier Ministre Ahmed. Après l'adoption de la motion de censure contre le Premier Ministre, mon Représentant spécial a salué la nomination du nouveau Premier Ministre, M. Sharmarke, et appelé de ses vœux la formation rapide d'un nouveau gouvernement inclusif, engageant les responsables politiques somaliens à recentrer leur attention sur les questions relevant de la politique, de la sécurité et du développement.

21. Mon Représentant spécial a également continué d'exercer ses bons offices et de prodiguer des conseils techniques au Gouvernement fédéral et aux parties prenantes régionales au sujet de l'édification de l'État. Après avoir invité le Gouvernement fédéral et les autorités du Puntland à résoudre leurs différends, il s'est rendu à Garoowe le 13 octobre pour engager le dialogue avec les parties et assister le lendemain à la signature de l'accord aux côtés des représentants de l'Union européenne, de l'IGAD, ainsi que de l'Ambassadeur d'Éthiopie. Le 9 octobre, mon Représentant spécial s'est également rendu à Kismayo, où il a expliqué aux responsables de l'Administration provisoire de Djouba qu'il importait de poursuivre le processus de réconciliation dans les régions du Djouba. Le 3 décembre, il a assisté à l'investiture du nouveau Président de l'Administration provisoire du sud-ouest, Sharif Hassan Sheikh Adan, en compagnie du Président de la Fédération, des ministres du Gouvernement fédéral, des membres du Parlement et de délégations du Puntland, de l'Administration provisoire de Djouba et de la région de Galmudug. Il a indiqué que, pour appuyer le processus fondamental d'édification de l'État, l'Organisation des Nations Unies comptait renforcer sa présence dans la région et apporter son appui à la mise en place de l'Administration provisoire.

22. Le 29 octobre, dans le cadre de mon engagement personnel en faveur du processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État en Somalie, je me suis rendu à Mogadiscio en compagnie du Président du Groupe de la Banque mondiale, du Président de la Banque islamique de développement et de hauts représentants de la Banque africaine de développement et de l'Union africaine. J'y ai rencontré des responsables du Gouvernement fédéral et d'autres parties prenantes locales, y compris des représentants de groupes de femmes et de jeunes. J'ai invité les responsables politiques somaliens à coopérer et à éviter toute instabilité politique, et réaffirmé l'engagement de la communauté internationale à continuer de soutenir la Somalie.

Mise en place d'un système fédéral, révision de la Constitution, démocratie et gouvernance

23. Les divergences politiques entre le Président Mohamud et le Premier Ministre Ahmed ont retardé l'approbation, par le Gouvernement, de versions révisées de projets de lois prioritaires visant à mettre en place des institutions de base pour l'édification de l'État et la tenue d'élections, notamment la loi portant création de la Commission des frontières et de la Fédération et celle portant création de la Commission électorale nationale indépendante. Le 18 novembre, le Gouvernement a finalement approuvé les deux projets de loi, qui ont été présentés le 3 décembre au Parlement fédéral. Le 21 décembre, le Parlement fédéral a approuvé la loi portant création de la Commission des frontières et de la Fédération. La MANUSOM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont contribué sur le fond aux deux projets.

24. À la demande du Gouvernement fédéral et du Parlement, l'ONU a continué de mettre des compétences spécialisées à l'appui de la planification de la révision constitutionnelle, notamment en vue de définir les rôles des organes somaliens responsables. À la suite de la création de la Commission indépendante chargée de la révision et de l'application de la Constitution en juin 2014, le Président du Parlement fédéral, Mohamed Osman Jawari, a procédé à la réorganisation du Comité de surveillance parlementaire, chargé de réviser la Constitution. Le nombre de membres du Comité a été réduit de 23 à 10, comme l'exigeait la Constitution, et leurs noms ont été rendus publics le 9 décembre. Une sous-commission chargée de l'éducation civique et des consultations publiques a également été créée le 9 décembre, dont le mandat est d'appuyer le Comité de surveillance parlementaire, la Commission indépendante chargée de la révision et de l'application de la Constitution et le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles. En collaboration avec les parties prenantes somaliennes concernées, le PNUD et la MANUSOM ont élaboré des plans pour appuyer le processus de révision constitutionnelle, notamment en facilitant la préparation des plans de travail de la Commission indépendante et du Comité de surveillance parlementaire. Des dispositifs ont également été mis en place pour aider l'Administration provisoire de Djouba à rédiger une constitution provisoire, comme elle l'avait demandé le 30 novembre, et des représentants de la MANUSOM et du PNUD se sont rendus à Kismayo le 16 décembre.

25. La MANUSOM et le PNUD ont renforcé le Groupe intégré d'appui électoral pour faciliter l'organisation des élections et fournir des conseils stratégiques au Gouvernement fédéral, au Parlement et aux responsables de la MANUSOM. Un conseiller électoral principal adjoint a été envoyé sur place en octobre et d'autres conseillers électoraux sont prêts à être déployés dès que la Commission électorale nationale indépendante sera établie.

B. Stabilisation

26. Les Nations Unies continuent d'aider le Gouvernement fédéral à mettre en œuvre sa stratégie de stabilisation, qui prévoit la mise en place d'administrations provisoires et de forces de l'ordre dans 25 districts désignés par le Gouvernement. Les administrations ont pour mission d'amorcer et de coordonner les processus de réconciliation et de dialogue avec la population, par l'intermédiaire de commissions chargées de la paix et de la stabilité dans les districts.

27. À ce jour, les opérations conjointes des forces armées somaliennes et de l'AMISOM ont permis de reprendre 13 des 25 districts, et des administrations provisoires ont été mises en place dans 12. Des déploiements de police ont eu lieu à Baraawe et à Xuddur, et la formation des policiers choisis pour les prochains déploiements aura lieu au début de 2015. Il est prévu de former 10 policiers pour chaque district repris, qui seront rejoints par 35 agents de sécurité recrutés sur le plan local.

28. Le PNUD et le Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales collaborent dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui a pour objet de combler les lacunes graves dans les zones reprises récemment. Le Chef de projet a déjà été déployé et des efforts sont en cours pour sélectionner des agents de liaison au sein des communautés locales. Le projet consistant notamment à fournir un

appui financier à l'administration locale, la procédure de transfert de fonds entre les districts est en cours d'élaboration, et elle devrait participer à la transparence et à la responsabilisation financières au niveau local.

C. Coordination des efforts internationaux

29. Le Forum de partenariat de haut niveau s'est tenu au niveau ministériel à Copenhague les 19 et 20 novembre. La réunion a été l'occasion de réaffirmer le Pacte pour la Somalie comme base d'un engagement international. Après avoir souligné les progrès réalisés, les participants ont également noté que certains domaines exigeaient une attention accrue, y compris la transparence dans la gestion des finances publiques et la distribution des dividendes de la paix dans les zones récemment reprises. La délégation somalienne était composée de représentants des administrations régionales provisoires et des régions. Les participants ont adopté un communiqué par lequel ils se sont notamment engagés à faire le point sur les progrès accomplis sur le plan politique et sur celui de la sécurité six mois plus tard. Le Forum s'est révélé un succès, favorisant des débats ouverts entre le Gouvernement fédéral et les partenaires concernant les priorités et les difficultés de l'année à venir. La contribution de la MANUSOM à la réussite du Forum a été reconnue et saluée par le Gouvernement fédéral et les États Membres.

30. Un forum de haut niveau sur la coordination de l'aide au Somaliland s'est tenu à Hargeysa les 3 et 4 novembre, sous la présidence commune du Ministère du plan du Somaliland, du Danemark, du Royaume-Uni et de l'ONU. Il a permis de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des arrangements spécifiques relatifs au Somaliland.

31. Le 9 novembre, à Mogadiscio, s'est tenu un forum de coordination entre les hauts responsables de l'AMISOM et de la MANUSOM, sous la présidence du Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, Maman Sidikou. Les participants ont convenu de la nécessité de renforcer la coopération entre les deux missions et décidé d'étudier la possibilité de constituer des équipes thématiques communes.

32. Au cours de la période considérée, il y a eu un haut niveau de coordination et de coopération entre les partenaires internationaux de la Somalie, en particulier au moment de la crise politique. L'IGAD, l'Union européenne, l'AMISOM et plusieurs États Membres ont appuyé activement les processus d'édification de l'État et de réconciliation dans l'ensemble du pays. Les partenaires réunis à l'occasion du forum de Londres sur la sécurité ont pris l'engagement de coordonner toute l'assistance au secteur de la sécurité au moyen des arrangements prévus par le Pacte. Des partenaires internationaux ont également resserré leur collaboration entre eux et avec le Gouvernement fédéral pour répondre à la crise humanitaire, y compris l'assistance fournie par les Émirats arabes unis et le Croissant rouge turc.

D. Secteur de la sécurité et état de droit

Réforme du secteur de la sécurité

33. Le 13 novembre, le Gouvernement fédéral a tenu, avec l'appui de la MANUSOM, la première réunion de son Groupe de travail de la consolidation de la

paix et de l'édification de l'État, qui a été consacrée à l'objectif 2 (sécurité) du Pacte pour la Somalie. Le manque d'orientation stratégique sur le développement des forces armées somaliennes et l'intégration des milices dans l'Armée nationale somalienne, ainsi que la nécessité d'un engagement politique ont été abordés. Le 18 septembre, au cours d'une réunion de haut niveau sur la sécurité tenue à Londres, les participants se sont engagés à élaborer un plan de renforcement des capacités de 10 900 soldats des forces armées somaliennes choisis pour mener des opérations communes avec l'AMISOM; et à concevoir un dispositif de responsabilisation encadrant l'appui que l'Armée nationale somalienne apporte à l'intégration des miliciens. Dans le même temps, la MANUSOM a lancé un programme pilote de sensibilisation dans la région du Puntland pour faire progresser la réforme du secteur de la sécurité.

34. Le Groupe de travail sur la défense a été restructuré afin d'englober un éventail plus large d'activités relatives à la mise en place d'institutions. Le symposium sur la formation de l'Armée nationale somalienne, tenu les 8 et 9 octobre, a examiné les priorités en matière de formation et préparé le calendrier des formations pour les 18 mois à venir.

35. Le 13 septembre, en application des dispositions de la résolution 2142 (2014) du Conseil de sécurité, le Gouvernement fédéral a présenté son rapport périodique sur le contrôle des armes, avec l'appui de la MANUSOM. Dans le cadre des activités du Groupe de travail et du Comité directeur du Gouvernement fédéral sur les armes et les munitions, 18 dépôts d'armes et de munitions ont été construits et 57 armuriers ont été formés.

36. Le 9 décembre, la MANUSOM, la Banque mondiale, et des responsables du Gouvernement fédéral ont tenu une conférence à Mogadiscio pour examiner les dépenses des secteurs de la sécurité et de la justice et sont convenus de mener plusieurs actions visant à accélérer le processus d'examen prévu en 2015. Celui-ci devrait permettre de remédier au manque d'information sur les dépenses relatives à la sécurité et à la justice, ainsi que sur les dépenses et les déficits à prévoir compte tenu des différentes options possibles concernant les arrangements fédéraux et régionaux en matière de sécurité.

Désengagement des combattants

37. L'application du programme national de prise en charge des combattants désengagés s'est concentrée sur la mise en place d'installations provisoires à Baidoa pour les ex-combattantes des Chabab. À la demande du Président du Puntland, des représentants de la MANUSOM se sont rendus à Garoowe pour étudier l'éventualité d'étendre la portée du programme. Dans le même temps, le Gouvernement fédéral a commencé ses travaux sur la politique relative aux personnes qui ont quitté ou se sont désengagées des groupes terroristes et ainsi eu la possibilité de renforcer le cadre stratégique global d'appui aux combattants désengagés.

Police

38. L'ONU a continué d'appuyer le renforcement des capacités de la police somalienne en proposant des formations, un appui logistique et une assistance à la planification stratégique et opérationnelle. Grâce à l'appui de la MANUSOM, quelque 5 500 policiers ont été enregistrés dans la région de Banadir. Parmi ceux-ci, 5 100 réunissent les conditions requises pour recevoir une rémunération, ce pour

quoi l'Union européenne a versé 5,9 millions de dollars destinés à couvrir la fin de l'année 2014. Le 4 décembre, le Groupe de travail sur la police a approuvé le Plan de travail 2015/2016 de la police concernant l'état de droit.

39. L'équipe des Nations Unies sur l'état de droit s'est rendue à Buulobarde, à Kutumwary, à Wajid et à Maxaas pour évaluer les conditions de sécurité et inciter la police somalienne à déployer des policiers dans le cadre de la stratégie de stabilisation du Gouvernement fédéral. L'AMISON envisage de former 75 policiers avec l'appui de la MANUSOM. L'équipe s'est également rendue à Baarawe et à Xuddur en novembre, pour évaluer les effets du déploiement de 10 policiers somaliens dans ces zones.

40. En collaboration avec l'AMISON et l'Union européenne, la MANUSOM a organisé sept stages à l'intention de 45 représentants des forces de l'ordre somaliennes sur la communication par radio numérique, le code de conduite professionnel, la gestion tactique et la formation sur le terrain au Puntland et à Mogadiscio.

41. Grâce à la formation, au matériel et à l'encadrement du Service de la lutte antimines des Nations Unies, la première équipe de neutralisation des engins explosifs improvisés est opérationnelle à Mogadiscio depuis le mois de décembre. L'équipe est autonome et n'a besoin que d'un appui technique extérieur minimal. Les groupes de neutralisation d'engins explosifs de la police somalienne, appuyés par le Service de lutte antimines, ont répondu à 856 demandes de déminage à Mogadiscio et à Baidoa. Des équipes ont également été déployées temporairement dans des zones reprises et se sont établies de façon permanente à Beledweyne.

Justice et administration pénitentiaire

42. Le Programme somalien commun relatif à l'état de droit 2015-2016 est achevé et doit maintenant être approuvé par le Comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie. L'appui au renforcement des institutions se poursuit et a été étendu au Cabinet du Ministre de la justice récemment nommé. Toutefois, l'appui au système judiciaire présente encore des lacunes, les membres de la Commission nationale des services judiciaires n'étant pas encore nommés.

43. Le projet pilote mené au tribunal régional de Banadir s'est poursuivi, avec la fourniture de matériel et l'organisation d'un stage de 10 jours sur la protection judiciaire et la sécurité à l'intention de 75 membres du personnel pénitentiaire, de la police et des équipes de protection du Cabinet du Ministre de la justice à Mogadiscio, et de 60 membres du personnel pénitentiaire et de la police à Garoowe, au Puntland. Un appui a été fourni pour l'enregistrement des membres du personnel des institutions chargées d'assurer la sécurité au Puntland.

44. Un appui a également été fourni à l'élaboration d'un plan stratégique pour les services pénitentiaires et d'un plan de formation pour le personnel pénitentiaire. Une inspection des installations dépendant de l'infrastructure de l'état de droit a été réalisée à Mogadiscio, à Baidoa, à Beledweyne et à Kismayo, une première étape vers d'autres interventions au niveau régional. À Baidoa, le projet pilote de réhabilitation des prisonniers à hauts risques a progressé avec la sélection des membres du Comité consultatif somalien.

Sécurité maritime

45. En octobre, à Mogadiscio, le Bureau des affaires juridiques de l'ONU et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, en coopération avec la MANUSOM, ont tenu un séminaire d'information de deux jours sur les droits et responsabilités des États en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à l'intention des parlementaires somaliens. Le séminaire, auquel ont participé plus de 20 parlementaires représentant 11 commissions, visait à renforcer les connaissances afin d'aider à l'élaboration de cadres juridiques et institutionnels généraux pour la gouvernance effective des zones maritimes somaliennes et la conservation, la gestion et la consommation durables des ressources qui s'y trouvent. Il s'agissait de la première activité menée dans le cadre du programme de renforcement des capacités en Somalie par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, financée par le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Lutte antimines

46. Des sessions d'information sur les risques liés aux explosifs et les messages de sécurité relatifs aux engins explosifs improvisés ont été organisées à l'intention de 832 personnes vivant dans des villages touchés par le problème situés dans 19 secteurs, une attention particulière étant accordée aux camps de déplacés et aux écoles des zones récemment reprises ainsi qu'aux rapatriés de Dhobley de Ceel Waaq. Grâce aux levés de champs de mines et aux opérations de déminage, une zone de 175 000 mètres carrés qui était contaminée dans le centre-sud de la Somalie peut désormais être cultivée.

47. Dans le cadre de l'appui logistique fourni par l'UNSOA, la MANUSOM a détaché des démineurs et des spécialistes des engins explosifs improvisés à l'AMISOM et animé une formation au déminage, permettant ainsi à l'AMISOM de contribuer à la remise en état de zones stratégiques qui étaient contaminées. La MANUSOM a facilité l'évacuation de 82 blessés de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne des zones d'opération.

Lutte contre le terrorisme

48. Le Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a pris contact avec l'équipe de pays des Nations Unies à Mogadiscio pour réfléchir à la manière dont l'Équipe spéciale et ses entités, dont le Centre de lutte contre le terrorisme, pourraient aider le Gouvernement fédéral à mener à bien ses activités de réhabilitation, notamment dans le cadre de la lutte contre l'attrait exercé par le terrorisme et les problèmes connexes.

E. Droits de l'homme et protection**Droits de l'homme**

49. La situation des droits de l'homme demeure inquiétante. Les attaques directes font fréquemment de nombreuses victimes civiles, notamment du fait d'affrontements entre clans, d'actes de vengeance, d'opérations militaires ou

d'usage excessif de la force. Les mouvements de civils s'intensifiaient dans les zones nouvellement reprises, la sécurité des réseaux routiers reste préoccupante.

50. La peine de mort est toujours appliquée et les exécutions publiques se poursuivent, six personnes ayant été exécutées par les autorités somaliennes au cours de la période considérée. Le 18 novembre à Boosaaso, au Puntland, six anciens combattants des Chabab ont été condamnés à mort par une cour martiale. Au cours de la même période, les Chabab ont exécuté 12 personnes en public. Le 29 septembre, quatre hommes accusés d'espionnage pour le compte du Gouvernement ont été fusillés par un peloton d'exécution à Baraawe, dans la région du Bas-Chébéli.

51. À Mogadiscio, les expulsions forcées de déplacés demeurent préoccupantes, 14 000 déplacés ayant été expulsés de force au cours de la période considérée. Souvent, les intéressés n'ont reçu aucun préavis et des actes d'intimidation, de contrainte et de violence ont été signalés.

52. La MANUSOM a continué de fournir un appui au Gouvernement fédéral concernant l'application de la feuille de route sur les droits de l'homme, y compris par l'organisation d'un atelier qui s'est tenu en novembre afin d'élaborer un plan d'action dans le cadre des objectifs de paix et d'édification de l'État du Pacte pour la Somalie et d'appuyer la loi portant création de la Commission des droits de l'homme, en cours d'examen par le Parlement.

53. La MANUSOM a formé 965 militaires de l'Armée nationale somalienne au droit international des droits de l'homme et au droit humanitaire.

54. L'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie, Bahame Tom Nyandunga, a effectué sa première visite sur place du 6 au 13 décembre. Il a noté que le Gouvernement fédéral disposait de ressources et de capacités limitées, ce qui se répercutait négativement sur le secteur de l'état de droit. L'incapacité à garantir la liberté de la presse et les violations permanentes des droits des femmes, y compris l'incidence élevée des violences sexuelles, en particulier dans les camps de déplacés, demeurent préoccupantes.

Protection des enfants

55. Le 13 décembre, le Parlement a adopté une motion autorisant la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, en l'assortissant de réserves concernant la liberté de choisir sa religion, l'adoption et la protection par l'État des enfants momentanément séparés de leur famille. Les formalités de ratification devraient être achevées en janvier 2015, permettant la signature de cet instrument par le Président.

56. Au total, 504 cas avérés de violations graves concernant des enfants (940 enfants, dont 812 garçons et 128 filles) ont été recensés.

57. En réponse aux préoccupations exprimées en août par ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, qui déplorait que 55 enfants se trouvent toujours dans le camp de Serendi, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants a continué de se concerter avec le Gouvernement fédéral, les principales parties prenantes et les donateurs pour envisager le transfert de ces enfants dans le cadre des programmes existants financés par l'ONU, conformément aux directives

relatives à la prise en charge et à la remise des enfants rescapés des groupes armés, adoptées par le Gouvernement fédéral le 13 février 2014.

58. Avec le concours de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, le commandant de la Force de l'AMISOM a publié, le 12 septembre, une directive visant à renforcer le principe de responsabilité au sein de l'armée et le respect des normes en matière de protection de l'enfance pendant et après les opérations.

Violences sexuelles et sexistes en situation de conflit

59. L'élaboration d'une législation destinée à lutter contre les violences sexuelles a progressé. Le projet de loi sur les délits sexuels a été examiné par le Gouvernement fédéral, qui était épaulé dans sa tâche par l'ONU. Ce projet tient compte des vues des diverses parties prenantes et vise à promouvoir le respect des normes relatives aux droits de l'homme. Une initiative similaire a aussi été lancée au Puntland.

60. Le 8 septembre, Human Rights Watch a publié un rapport dans lequel l'AMISOM est accusée d'exploitation et de violences sexuelles. En réponse, l'Union africaine a réaffirmé sa politique de « tolérance zéro », et une équipe spéciale d'enquête chargée d'examiner ces allégations s'est rendue à Mogadiscio en novembre. Le Groupe de travail sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme s'est réuni le 18 septembre et s'est félicité à cette occasion que l'Union africaine se soit engagée à examiner les conclusions de l'Équipe spéciale et ait recommandé la conduite d'enquêtes transparentes et crédibles.

61. La MANUSOM a prêté son concours à l'AMISOM pour l'organisation d'un atelier consacré à la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 9 au 11 octobre, à l'issue duquel le Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de l'AMISOM a chargé celle-ci de s'attaquer à ces problèmes et d'enquêter sur toutes les allégations faites.

62. L'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Binta Diop, s'est rendue en Somalie en novembre. À cette occasion, elle a rencontré les responsables de la MANUSOM et réaffirmé que l'Union africaine était déterminée à appliquer la politique de « tolérance zéro » afin de venir à bout de la violence et des sévices sexuels et à promouvoir l'autonomisation et la protection des femmes. Elle a aussi recommandé de renforcer le partenariat avec la MANUSOM.

F. Prise en compte de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes

63. En septembre et octobre, la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies ont collaboré avec le Ministère de la femme et de la promotion des droits de la personne à la mise au point d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la politique nationale de défense de l'égalité des sexes, qui vise à fournir un cadre d'ensemble pour la prise en compte de l'égalité des sexes en Somalie.

64. Le fait que peu de femmes participent au processus d'édification de l'État demeure préoccupant. À titre d'exemple, les femmes n'étaient pas représentées à la Conférence sur la réconciliation qui s'est tenue à Baidoa en septembre. On

considère généralement que le manque de ressources et d'instructions, de même que les structures claniques traditionnelles sont les principaux obstacles à cet égard. Pour veiller à ce que les femmes occupent une plus large place dans les futurs efforts d'édification de l'État, la MANUSOM a contribué à dépêcher une mission de solidarité avec les femmes à Baidoa en octobre, conduite dans le cadre de l'Initiative somalienne de promotion des femmes aux postes de décision.

65. En collaboration avec le Ministère britannique du développement international, la MANUSOM et le bureau du Coordonnateur résident ont aidé le Ministère de la femme et de la promotion des droits de la personne à organiser une manifestation en faveur des femmes, en marge du Forum politique de haut niveau, à Copenhague le 19 novembre. Cette rencontre a été l'occasion de créer une nouvelle dynamique en faveur d'une participation accrue des femmes à la vie politique en Somalie, comme en témoigne le communiqué adopté à l'issue du Forum.

G. Situation humanitaire

66. La situation humanitaire s'est détériorée cette saison à cause de la sécheresse, du conflit, de l'augmentation des prix des denrées alimentaires, des limites imposées en matière d'accès et des lenteurs du financement. Plus d'un million de personnes ne peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires de base, soit une augmentation de 20 % depuis février 2014, et 2,1 millions d'autres risquent de basculer dans une situation d'insécurité alimentaire grave. Cela porte le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire à 3,2 millions, soit le nombre le plus élevé depuis la fin de la famine. Dans l'ensemble, la situation nutritionnelle s'est aggravée, 14,9 % d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë et 2,6 % de malnutrition grave.

67. La Somalie continue d'être en proie à des inondations causées par l'élévation du niveau des cours d'eau. Des inondations saisonnières de gravité variable ont été signalées dans six régions du pays. On estime que 50 000 personnes ont été touchées par les inondations et que 30 000 environ ont été provisoirement déplacées.

68. Au total, 9 562 cas présumés de rougeole ont été enregistrés cette année, soit deux fois plus qu'en 2013. Grâce à une aide financière d'un montant de 1,45 million de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence et 300 000 dollars provenant du Fonds humanitaire commun pour la Somalie, des campagnes de vaccination ont été lancées en octobre à l'intention de 500 000 enfants dans certaines zones accessibles des districts de Kismayo, Afmadow et Badade (région du Bas-Djouba), l'ensemble de la région de Banadir et les régions du Puntland. Par ailleurs, plus de 400 000 enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés cette année contre la polio, ce qui a permis d'endiguer l'épidémie. Cinq cas seulement de poliovirus sauvage ont été enregistrés en 2014, contre 194 en 2013. Des compléments nutritionnels sont fournis dans les régions difficiles d'accès ou qui ne sont devenues accessibles que tout récemment en vue de répondre aux besoins d'environ 14 000 enfants.

69. Les civils continuent d'être les premières victimes de la violence dans les zones touchées par le conflit. Quelque 1 000 incidents violents ayant des implications humanitaires ont été signalés en 2014. Durant la période considérée, on a enregistré le nombre le plus élevé d'attaques à l'aide d'engins explosifs

improvisés menées depuis septembre 2013. Les offensives contre les Chabab, à savoir l'« Opération Aigle » et l'« Opération océan Indien », ont provoqué le déplacement d'environ 80 000 personnes.

70. Le contexte opérationnel en Somalie demeure l'un des plus difficiles au monde pour le personnel humanitaire. En 2014, on a enregistré plus de 2 200 incidents violents perpétrés contre le personnel des organismes humanitaires ou des biens leur appartenant, au cours desquels 6 agents humanitaires ont été tués, 6 autres enlevés, 2 autres blessés, 1 personne ayant été victime d'une tentative de viol et 3 personnes ayant été arrêtées.

71. Malgré les difficultés et l'insécurité persistante qui règne dans plusieurs régions, les organismes humanitaires parviennent actuellement jusqu'aux populations en détresse dans 18 régions du pays, y compris dans beaucoup de régions où l'on peut récemment accéder. Les organismes humanitaires ont utilisé différents moyens pour venir en aide à la population; ils ont notamment eu recours à des avions de fret pour acheminer l'aide humanitaire comme mesure palliative afin de parvenir à des zones inaccessibles par la route. L'accès routier est resté très limité dans 28 districts situés dans le sud et le centre du pays à cause de l'insécurité, des barrages routiers et de l'encerclement de régions récemment reprises par des acteurs armés non étatiques.

72. Des directives pour la coordination civilo-militaire de l'action humanitaire aux fins de l'engagement des acteurs humanitaires avec l'AMISOM ont été publiées le 24 novembre. Elles établissent des principes et des pratiques aux fins d'instaurer des relations civilo-militaires constructives entre l'AMISOM et les organismes humanitaires opérant dans le même contexte en Somalie.

73. Plusieurs programmes humanitaires d'une importance vitale risquent d'être abandonnés en 2015 à cause d'une grave pénurie de ressources. Malgré les efforts constants des donateurs, les fonds collectés ne sont pas à la hauteur des besoins humanitaires croissants. Au 29 décembre, le plan d'aide humanitaire pour la Somalie dont le montant a été établi à 933 millions de dollars, n'avait reçu que 41 % des fonds nécessaires pour 2014. Cela étant, 863 millions de dollars des États-Unis devront être mobilisés en 2015 pour répondre aux besoins humanitaires de 2,76 millions de personnes sur un nombre estimé de 3,2 millions de Somaliens ayant besoin d'une aide humanitaire.

Progrès réalisés en matière d'accès

74. En dépit de quelques progrès, l'insécurité le long des principales voies d'approvisionnement constitue toujours un obstacle majeur pour l'acheminement de l'aide humanitaire et le développement, ainsi que pour les déplacements des entrepreneurs privés et la logistique militaire, dans la majeure partie du centre-sud de la Somalie. Les voies d'accès prioritaires sont les axes Mogadiscio-Baidoa-Doolow et Mogadiscio-Buulobarde-Beledweyne. Les difficultés d'accès entravent la fourniture d'une aide humanitaire, ainsi que la conduite de toutes les autres activités liées à la stabilisation, notamment le déploiement de l'administration et de la police, les activités policières et la mise en œuvre de projets locaux. La capacité du Gouvernement de déployer une présence régulière et soutenue à l'échelle locale s'en trouve également limitée. L'AMISOM collabore étroitement avec le Gouvernement fédéral pour organiser les convois. Par ailleurs, certaines villes reprises récemment sont accessibles depuis les capitales régionales et on observe une reprise de

l'activité économique dans certains endroits, malgré les efforts déployés par les Chabab pour restreindre l'accès.

H. Redressement socioéconomique et développement

75. Le Gouvernement fédéral a lancé des réformes importantes en vue de renforcer les systèmes de gestion des finances publiques et les institutions créées à cet effet. Des directives en matière d'audit et une loi sur la passation de marchés ont été rédigées et présentées au Parlement, mais n'ont pas encore été adoptées. Pour la première fois depuis 1991, le Fonds monétaire international a engagé des pourparlers avec les autorités somaliennes à la mi-septembre en vue de faciliter l'établissement de statistiques macroéconomiques et d'élaborer un ensemble de règles, de renforcer le secteur financier et d'améliorer la gestion des finances publiques.

76. La Somalie a été acceptée en septembre en tant que pays bénéficiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Cela lui permettra d'avoir accès à une assistance technique en matière de commerce pour diversifier son économie et l'orienter vers une croissance élevée, le plein emploi et des secteurs à haute valeur ajoutée.

77. Les efforts se poursuivent en vue d'augmenter et de diversifier la production dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Ces trois derniers mois, 60 000 familles d'agriculteurs ont reçu des bons pour se procurer des intrants agricoles et suivre une formation consacrée aux pratiques agricoles optimales.

78. À l'issue de plusieurs mois de consultations et d'études sur le marché du travail, le Gouvernement fédéral a élaboré, avec l'aide de l'ONU, un dispositif national en faveur de l'emploi des jeunes qui recense les besoins les plus urgents à cet égard dans l'ensemble du pays.

79. Le Gouvernement fédéral a mené, de concert avec la Banque africaine de développement, une évaluation des besoins d'infrastructure dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau et l'assainissement et des technologies de l'information et des communications, axée sur les besoins immédiats et à long terme, et sur les politiques et les instruments juridiques nécessaires pour accroître l'investissement.

80. L'aide apportée par l'ONU au Gouvernement fédéral continue de viser en priorité à étendre la prestation des services de base. Le Programme de services de santé essentiels a été renforcé et plus de 80 000 femmes enceintes et 406 000 enfants de moins de 5 ans ont ainsi pu en bénéficier en 2014. Le secteur de l'éducation publique a repris vie, plus de 87 765 enfants étant inscrits dans le primaire et 9 000 nouveaux élèves suivant un programme alternatif d'instruction élémentaire. Au total, 291 salles de classe permanentes ont été ouvertes en septembre et près de 2 300 enseignants supplémentaires ont été recrutés et formés.

I. Sanctions ciblées

81. Le rapport final sur la Somalie du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a été publié par le Conseil de sécurité le 13 octobre (S/2014/726). Le 24 octobre, le Conseil a adopté la résolution 2182 (2014), dans laquelle il a

notamment prorogé la suspension partielle de l'embargo sur les armes accordée pour les besoins de l'armée nationale jusqu'au 30 octobre 2015 et prié le Gouvernement fédéral de lui faire rapport le 30 mars 2015 au plus tard, puis le 30 septembre 2015 au plus tard, sur la structure actuelle de ces forces et l'infrastructure mise en place pour permettre de stocker, d'enregistrer, d'entretenir et de distribuer le matériel militaire. Il a aussi prorogé jusqu'au 30 novembre 2015 le mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée. J'ai nommé cinq des huit experts du Groupe de contrôle le 28 novembre. Les trois experts restants seront nommés dès que possible.

IV. Application des résolutions 2124 (2013) et 2182 (2014)

82. Comme nous l'avons vu plus haut, des progrès non négligeables ont été accomplis dans la campagne contre les Chabab durant l'« Opération océan Indien ». Par l'intermédiaire du Groupe de travail pour les questions de défense, la MANUSOM et l'UNSOA sont parvenus à mobiliser un appui international pour les 10 900 soldats de l'armée nationale autorisés à bénéficier d'un appui logistique de l'ONU, 7 955 soldats somaliens au total ayant suivi une formation aux droits de l'homme au titre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'un appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. L'« Opération océan Indien » a aussi bénéficié d'une amélioration de la planification conjointe entre l'AMISOM, le Gouvernement fédéral, la MANUSOM et l'UNSOA. Mais des problèmes subsistent en ce qui concerne la synchronisation des avancées militaires avec la mise en œuvre des mesures de stabilisation.

83. L'UNSOA et la MANUSOM ont continué de collaborer avec d'autres partenaires à la mise en œuvre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'un appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes en Somalie. Comme le prévoient ses dispositions, l'ONU réalise actuellement une évaluation des risques en vue de définir une série de mesures à mettre en œuvre par l'AMISOM, notamment en cas d'allégations de violence et de sévices sexuels. Compte tenu des graves accusations de violations des droits de l'homme portées contre l'ancien Chef de la police, le 15 octobre, la MANUSOM a adressé une lettre au Premier Ministre, dans laquelle elle a rappelé au Gouvernement fédéral les engagements qu'il a pris au titre de la Politique de diligence, mis l'accent sur les incidences de ces engagements au regard de l'aide fournie par l'ONU à la police somalienne et souligné la nécessité de mener des enquêtes complètes, objectives et transparentes, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures de contrôle systématiques pour la nomination des hauts fonctionnaires de police.

Appui logistique à l'AMISOM et à l'Armée nationale somalienne

84. L'UNSOA a contribué à assurer la relève des contingents ougandais, burundais et kényan en décembre. Il a aussi commencé à établir des plans en vue du déploiement d'un bataillon supplémentaire de 900 soldats en provenance de Djibouti au début de 2015. Suite à une demande de l'Union africaine, le Bureau a entrepris des préparatifs en vue du rapatriement du contingent sierra-léonais, prévu pour la mi-janvier 2015. Il a aussi contribué à l'entretien des véhicules de combat de

l'AMISOM en s'occupant de la fourniture de pièces essentielles pour un montant de 2,3 millions de dollars.

85. L'UNSOA a continué de fournir une assistance médicale à l'AMISOM et à l'Armée nationale somalienne et a organisé des stages de formation au virus Ebola pour la Mission et le personnel médical de l'ONU. Il a aussi largement contribué à la modernisation des installations médicales en Somalie en assurant la construction d'un hôpital de niveau II à Baidoa, administré par le contingent éthiopien, et d'un dispensaire de niveau I à Beledweyne, administré par le contingent djiboutien, qui devrait être reclassé en hôpital de niveau II. Au 11 décembre, l'UNSOA avait évacué 225 blessés, dont 156 membres de l'AMISOM et 69 soldats de l'armée nationale.

86. La MANUSOM et l'UNSOA ont aussi continué de renforcer les capacités de l'AMISOM, notamment en offrant, avant le déploiement et sur le théâtre d'opérations, une formation axée sur le contrôle des mouvements, la lutte contre les incendies, l'administration des installations aéroportuaires, et la gestion du carburant et des rations. Depuis avril 2009, l'UNSOA a offert une formation à 10 093 soldats de l'AMISOM dans divers domaines.

87. L'UNSOA a jusqu'ici engagé des dépenses pour un montant de 4,5 millions de dollars, qui ont été imputées sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'Armée nationale somalienne, dans le cadre d'opérations menées conjointement avec l'AMISOM pour fournir de la nourriture et des tentes et assurer le transport et les évacuations médicales vers l'hôpital de niveau II à Mogadiscio. Le Fonds d'affectation spéciale a reçu des contributions d'un montant de 13,55 millions de dollars des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Italie et de la Nouvelle-Zélande. Le Danemark et la Suède mettent actuellement au point leurs annonces de contribution. Par ailleurs, l'Éthiopie a indiqué qu'elle contribuerait au Fonds. Le faible taux d'utilisation des contributions s'explique par les retards pris s'agissant de recenser et de former les contingents de l'armée nationale afin qu'ils répondent aux conditions préalables fixées pour pouvoir bénéficier de l'appui logistique fourni par l'ONU.

V. Présence des Nations Unies en Somalie

Extension de la présence des Nations Unies en Somalie

88. Durant la période à l'examen, l'effectif du personnel pour l'ensemble du pays s'établissait en moyenne à 331 fonctionnaires recrutés sur le plan international, contre 951 personnes recrutées sur le plan national. Le personnel international en poste à Mogadiscio comptait 216 fonctionnaires (73 étant affectés à la MANUSOM et 119 à l'UNSOA). Le nouveau quartier général de la MANUSOM, situé à proximité de l'aéroport international de Mogadiscio, la Villa « Nabad » (mot qui veut dire « paix » en somali), sera opérationnel en janvier 2015, ce qui permettra aux membres de la mission d'avoir des échanges avec des représentants de l'État et d'autres interlocuteurs somaliens en dehors de la zone de l'aéroport.

Intégration

89. Le Gouvernement fédéral a approuvé et signé le cadre stratégique intégré lors de ma visite à Mogadiscio, le 29 octobre. Ce document présente un plan intégré des

activités qui seront menées par les entités des Nations Unies jusqu'à la fin de 2016, en pleine conformité avec le Pacte pour la Somalie et les principes qui y sont énoncés. La mise en œuvre des activités de programme sera coordonnée par le truchement du Fonds pour le développement et le relèvement de la Somalie, et le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la Somalie jouera un rôle majeur pour ce qui est de mobiliser des ressources auprès des partenaires.

90. Afin de fournir une orientation stratégique aux activités menées par les entités des Nations Unies en Somalie, ainsi que de passer en revue et de suivre les progrès accomplis dans l'application du cadre stratégique intégré, un conseil de direction, présidé par mon Représentant spécial, a été créé. Cet organe comprend des représentants de haut niveau de l'ONU, dont mes Représentants spéciaux adjoints, le Directeur de l'UNSOA, le chef d'état-major de la MANUSOM et les responsables des différentes composantes de la mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ayant des bureaux dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel

91. Comme nous l'avons déjà indiqué, la période considérée a été marquée par trois attaques visant l'ONU à Mogadiscio. Le 3 décembre, une voiture piégée a explosé lors du passage d'un convoi de l'ONU juste à côté de l'aéroport international de Mogadiscio, tuant quatre civils somaliens et blessant plusieurs agents de sécurité privés, dont certains grièvement. Aucun membre du personnel des Nations Unies n'a subi de préjudice physique. Le 14 décembre, six obus de mortier ont été tirés contre l'aéroport international de Mogadiscio. Quatre d'entre eux sont tombés à l'intérieur de la zone protégée de l'AMISOM, sans causer de dommage important. Le 25 décembre, les Chabab se sont introduits dans la zone protégée de l'AMISOM et ont attaqué le carré des officiers et l'entrepôt de carburant situé à proximité, entraînant la mort de plusieurs soldats de l'AMISOM et d'entrepreneurs privés. Plusieurs membres du personnel qui ont été blessés ont été évacués vers Nairobi le 26 décembre. Aucun fonctionnaire de l'ONU n'a subi de préjudice physique.

92. Dans le reste de la Somalie, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies passe régulièrement en revue le dispositif et poursuit sa concertation avec le Gouvernement hôte afin d'assurer la sécurité du personnel et des programmes des Nations Unies. Si des menaces ont été constamment signalées en ce qui concerne Mogadiscio, les autorités ont aussi déclaré un niveau de menace élevé à Bossaso, au Puntland. Dans les autres régions du Puntland, les forces de sécurité restent en alerte.

93. Les modifications apportées à l'accord sur le statut des forces, qui visent à appuyer les opérations du contingent de gardes des Nations Unies, continuent de faire l'objet de négociations avec le Gouvernement fédéral. Des protocoles d'accord sont aussi en cours de négociation avec l'Union africaine et le Gouvernement fédéral en vue de coordonner les opérations du contingent avec celles de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes.

VI. Observations

94. Des progrès considérables ont été accomplis pendant la période à l'examen, mais la crise politique survenue entre le Président et l'ancien Premier Ministre a fait

perdre un temps précieux. L'action du Gouvernement fédéral et du Parlement s'en est trouvée paralysée. Ces circonstances sont d'autant plus préoccupantes qu'elles ne sont pas sans rappeler le cycle d'instabilité et de division entre les dirigeants politiques qui ont empêché tout progrès en Somalie par le passé.

95. Les dirigeants de la Somalie doivent à présent travailler ensemble pour constituer un nouveau gouvernement et retrouver l'unité afin de relancer le processus politique. Il n'y a pas de temps à perdre et le programme de travail ambitieux qui a été arrêté exige unité, crédibilité et continuité de la part des dirigeants politiques. Ceux-ci se doivent de faire preuve de la hauteur de vue qu'attend d'eux le peuple somalien, si durement éprouvé.

96. J'exhorte les dirigeants politiques somaliens, au niveau fédéral comme au niveau régional, à s'attacher au cours des prochains mois à mettre intégralement en œuvre le programme « Vision 2016 », conformément au calendrier arrêté. En 2015, l'heure est venue pour les Somaliens de réaliser leurs aspirations au fédéralisme, en mettant en œuvre l'engagement qu'ils ont pris de mettre en place des administrations régionales ouvertes à tous et d'ouvrir des négociations sur la constitution qui seront décisives pour l'avenir du pays. Il s'agit d'un processus historique auquel doivent participer tous les secteurs de la société, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, qui n'ont eu jusqu'ici guère d'espoir de voir leurs intérêts représentés dans un État somalien.

97. Je me félicite des progrès importants accomplis vers l'édification de l'État en 2014, en particulier la mise en place d'une administration provisoire dans le sud-ouest à Baidoa, et encourage les régions centrales à aller de l'avant sans autre délai. Je continue à nourrir des craintes quant au caractère inclusif de ces processus. J'engage toutes les parties concernées à faire en sorte que les administrations régionales et le processus de réconciliation associent des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés et que l'intégration des forces régionales se traduira par une représentation équilibrée. S'il en allait autrement, les résultats obtenus pourraient bien être compromis. Cependant, je suis encouragé par la tenue tant attendue de la conférence de réconciliation pour les régions de Djouba et par l'accord auquel sont parvenus le 15 novembre l'Administration provisoire de Djouba et le Gouvernement fédéral sur l'intégration des forces régionales dans l'Armée nationale somalienne. Il importe que tous les processus d'édification de l'État respectent la Constitution fédérale provisoire.

98. Je me réjouis de la reprise des relations de coopération entre le Gouvernement fédéral et l'État du Puntland. J'appelle les deux parties à honorer les engagements qu'elles ont pris dans l'accord du 14 octobre et à travailler dans l'harmonie pour rattraper le temps perdu du fait de la suspension des relations, qui a duré une année.

99. Le Forum de partenariat de haut niveau qui s'est tenu au niveau ministériel à Copenhague a été à la fois l'occasion de reconnaître les progrès accomplis et de réaffirmer de l'engagement de la communauté internationale envers la Somalie. Les Somaliens et leurs partenaires internationaux doivent redoubler d'efforts pour appliquer le Pacte pour la Somalie d'une manière qui se traduise par de véritables changements sur le terrain. Le Gouvernement fédéral et les administrations infrafédérales doivent s'attacher en priorité à mettre en place des structures de gouvernance locale opérationnelles et largement représentatives et faire porter leurs efforts sur l'élaboration et l'application de programmes et politiques dans tous les secteurs. Les donateurs et les Somaliens doivent aussi s'employer davantage à

renforcer les capacités des institutions somaliennes et continuer à coordonner leurs activités pour en assurer la complémentarité et la cohérence grâce aux structures du Pacte pour la Somalie. J'exhorte les autorités somaliennes et les partenaires internationaux à collaborer plus étroitement pour faire en sorte que l'application et le suivi du Pacte pour la Somalie concourent à cette fin. L'examen des progrès accomplis dans les domaines politique et sécuritaire qui se tiendra au milieu de 2015, comme convenu à Copenhague, sera une occasion importante d'évaluer nos efforts collectifs et, c'est capital, d'actualiser les calendriers d'intervention.

100. Je salue le succès de l'« Opération océan Indien » menée conjointement par les forces de l'Armée nationale somalienne et de l'AMISOM. Leur courage et les sacrifices qu'elles ont consentis ont donné au Gouvernement fédéral l'occasion d'exercer son autorité sur un territoire plus vaste et je remercie les gouvernements des pays qui fournissent des contingents de leur engagement sans faille envers le peuple somalien. La planification intégrée entre l'AMISOM, le Gouvernement fédéral, l'ONU et les autres partenaires internationaux a sensiblement contribué à ce succès. J'encourage les entités concernées à poursuivre sur cette voie pour la planification et l'exécution des opérations à venir et appelle à une coopération accrue entre les partenaires régionaux dans cet effort. Le succès de ces opérations contribue grandement à stabiliser la Somalie grâce aux dividendes de la paix qui en résultent. Je me félicite aussi de la volonté commune de soutenir les efforts que déploie le Gouvernement fédéral pour intensifier son action de stabilisation dans les zones nouvellement reprises et au-delà, tout en notant les difficultés d'accès qui continuent de se poser.

101. Un effort concerté s'impose à présent pour renforcer les secteurs responsables de l'état de droit et de la sécurité en Somalie, notamment l'armée, la police et d'autres institutions. Pour que cet effort aboutisse, il est impératif que les dirigeants somaliens s'entendent sur l'architecture qu'aura le secteur de la sécurité en gardant à l'esprit une vision fédérale. Une stratégie militaire ne suffit pas à assurer la sécurité à long terme. J'exhorte toute les parties concernées à soutenir l'élaboration d'une stratégie globale qui permette de stabiliser les régions du pays et de laisser moins de champ aux Chabab. Il faut pour cela mettre en œuvre une action politique plus résolue et consentir un effort de développement plus soutenu pour combattre la menace terroriste dans la région.

102. Je lance un nouvel appel à l'AMISOM et à l'Armée nationale somalienne pour qu'elles continuent de s'employer, à titre prioritaire, à sécuriser les principales routes d'approvisionnement, à consolider leur contrôle sur les zones reprises et à chasser les Chabab des territoires qui demeurent sous leur contrôle. Une telle action contribuera à la création des conditions voulues pour un acheminement rapide, sûr, sans entrave et dirigé par les civils de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin, conformément aux principes humanitaires. J'appelle aussi le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux à accélérer la livraison des secours au niveau local.

103. Je suis profondément préoccupé par les violations des droits de l'homme et les exactions qui continuent d'être commises dans tout le pays. J'engage le Gouvernement fédéral à faciliter les initiatives en cours qui visent à protéger et à promouvoir les droits de l'homme et à combattre l'impunité, mais les partenaires internationaux doivent pour leur part accorder la priorité aux mesures de protection et de responsabilisation, en particulier en ce qui concerne les femmes et les filles.

J'en appelle aux parties prenantes pour qu'elles continuent à mettre en œuvre la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le suivi et l'établissement de rapports, ainsi que la fourniture d'un appui technique et d'une formation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire aux contingents de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne. L'Organisation des Nations Unies est prête à continuer d'aider tous les acteurs à respecter leurs obligations internationales.

104. Je suis toujours vivement préoccupé par la situation humanitaire en Somalie, qui reste précaire. L'érosion des progrès fragiles réalisés depuis la famine de 2011 est alarmante. Je demande aux donateurs de revoir leur contribution pour faire en sorte que le financement humanitaire soit à la mesure des besoins. Un accès humanitaire sûr et sans entrave doit être assuré dans toutes les régions de la Somalie, dans le plein respect du droit international humanitaire et des principes sur lesquels il repose.

105. Malgré les obstacles qu'il faudra encore surmonter, nous commençons 2015 sur une note d'optimisme prudent. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, des progrès ont été enregistrés sur le plan politique, de même qu'en ce qui concerne la sécurité et le développement. Le peuple somalien est résolu à recouvrer la paix et ses partenaires internationaux redoublent d'efforts pour l'y aider en dépit des risques et des difficultés. J'ai pu le constater par moi-même lorsque je me suis rendu à Mogadiscio en octobre 2014, en compagnie de M. Jim Young Kim, Président de la Banque mondiale, et des représentants d'importants partenaires multilatéraux. Nous devons tous garder le cap. Avec l'appui soutenu et résolu de la communauté internationale, la Somalie peut mettre fin au cauchemar vécu par la génération précédente et construire un avenir stable et prospère. Je salue l'unité de dessein des partenaires internationaux et la coopération pratique qu'ils ont su instaurer, le soutien actif qu'ils apportent à l'UNSOM et leur présence toujours plus affirmée sur le terrain malgré les difficultés.

106. Je rends hommage à mon Représentant spécial, Nicholas Kay, à ses adjoints et au personnel de l'UNSOM, de l'UNSOA et des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres organisations internationales et régionales présentes en Somalie, pour le travail qu'ils continuent d'accomplir sans relâche dans des conditions dangereuses et difficiles. Les attaques auxquelles nous avons assisté viennent nous rappeler les risques et les dangers qui subsistent dans le pays. Je salue le travail du groupe de garde des Nations Unies, dont le déploiement a considérablement facilité la présence des Nations Unies à Mogadiscio.

Carte

